

DESTINATAIRES : Directions des études  
Membres réguliers et associés du comité des affaires internationales  
Responsables internationaux  
Responsables de la mobilité

EXPÉDITRICES : Mireille Poulin, coordonnatrice réseau – mobilité internationale  
Pamela Pashaei, chargée de programmes de mobilité internationale

DATE : 14 juin 2023

OBJET : Programme de bourses pour de courts séjours à l'extérieur du Québec  
au niveau collégial – appel de candidatures pour des projets débutant  
entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2024

---

Bonjour,

La Direction des affaires internationales (DAI) de la Fédération des cégeps lance un appel de candidatures dans le cadre du *Programme de bourses pour de courts séjours à l'extérieur du Québec au niveau collégial* destiné à financer des stages crédités, des stages en alternance travail-études (ATE) ou des séjours d'études dont les départs sont prévus entre le **1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2024**.

### Dépôt des candidatures

Les candidatures pour des projets **se déroulant au Canada (hors Québec) ou à l'étranger** doivent être soumises via le formulaire en ligne à l'adresse <https://formulaires.cegepint.ca/>. La date limite pour le dépôt des demandes a été fixée au **24 octobre 2023**.

Pour être jugées recevables, les demandes devront être complètes à la date limite de l'appel et inclure tous les documents requis (formulaire, lettre du ou de la registraire ou de l'organisation scolaire et lettre du partenaire).

La DAI se réserve le droit de refuser toute demande soumise se déroulant dans un pays ou une région visée par des restrictions de voyage ou des avertissements aux voyageurs, que ce soit à la suite de son analyse de la situation ou à l'émission d'avis particuliers d'autorités gouvernementales.

### Paramètres et critères du programme

Toutes les demandes seront évaluées en fonction des critères énumérés sur notre [site internet](#).

### À noter que :

- la durée du stage ou de la session d'études doit être calculée en nombre de semaines et être, dorénavant, d'un minimum de **trois (3)** semaines;
- la durée du stage ou de la session d'études indiquée dans la lettre du partenaire doit correspondre à celle indiquée dans le formulaire en ligne;
- l'exigence d'un nombre minimal d'unités acquises par l'étudiante ou l'étudiant avant son séjour

à l'étranger a été retirée des normes du programme ;

- la lettre du partenaire doit préciser les noms des étudiantes et étudiants accueillis, les dates de début et de fin du stage ou de la session d'études, les services offerts, ainsi que les modalités d'évaluation convenues entre les parties ;
- les lettres du ou de la registraire ou de l'organisation scolaire et du partenaire doivent être signées et déposées au formulaire en format PDF ;
- chaque étudiante et chaque étudiant peut se voir accorder un maximum de 187,50 \$ par semaine pour les États-Unis, le Mexique et les autres provinces canadiennes (hors Québec) ; et
- chaque étudiante et chaque étudiant peut se voir accorder un maximum de 250 \$ par semaine pour toutes les destinations, à l'exception des États-Unis, du Mexique et des autres provinces canadiennes (hors Québec).

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer avec la Direction des affaires internationales à [dai.programmes@fedecegeps.qc.ca](mailto:dai.programmes@fedecegeps.qc.ca).